

Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE

CONTEXTE

La loi de 2016 relative à la protection de l'enfance a notamment rendu obligatoire l'entretien des 17 ans et l'élaboration d'un Projet d'Accès à l'Autonomie (PAA). L'enjeu étant de construire un meilleur accompagnement des jeunes afin de renforcer la cohérence et la continuité de leurs parcours, permettant une autonomisation progressive du jeune.

La loi de 2022 vise également à améliorer les sorties positives de l'ASE en renforçant les conditions d'accompagnement des jeunes majeurs.

Dans ce contexte, le CREAI propose une formation pour accompagner à la mise en place d'une démarche globale d'accès à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE.

- > **Durée** : 2 jours
- > **Formation en intra**
- > **Formation en inter-structures** :
9 et 10 octobre 2024, à Dijon



Intervenant(e)

Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS



Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
200 € à 280 € / jour / personne
en inter-structures
(conditions tarifaires page 73)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Travailler une démarche globale d'accès à l'autonomie
- > Co-construire l'accompagnement du processus d'autonomie avec les jeunes
- > Disposer d'outils communs

CONTENU

- > Évolutions législatives : du contrat jeune majeur au projet d'accès à l'autonomie
- > Les apports de la loi de 2022 sur l'accompagnement à l'autonomie des futurs sortants d'ASE
- > Les difficultés et besoins spécifiques des jeunes sortants d'ASE
- > Le lien d'attachement à l'adolescence
- > Penser l'autonomie, l'autodétermination et le pouvoir d'agir des jeunes sortants d'ASE
- > Mettre en œuvre une démarche globale d'accès à l'autonomie structurée autour de 5 axes :
 - le maintien du lien
 - le logement
 - les ressources et l'accès aux droits
 - l'insertion sociale, professionnelle et la mobilité
 - la santé et l'accès aux soins
- > Mieux connaître les ressources facilitant l'accès à l'autonomie, dans les différents domaines de vie des jeunes (dispositifs, sites internet, associations de pairs,...)

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Tout professionnel intervenant auprès d'adolescents en protection de l'enfance : services de l'ASE ou établissements et services mettant en œuvre la protection de l'enfance

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- > Apports théoriques et méthodologiques avec supports fournis
- > Méthodologie et proposition d'outils (trames de Projet d'Accès à l'Autonomie, grilles d'évaluation des besoins, etc.)